

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 22  
Votants : 29  
Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2005



L'an deux mille cinq et le sept du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMERO, M.M. OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M.M. SAUVAN, CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, ALBARIT, Mmes FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POUZOULET, HARO, M.M. FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

**PROCURATIONS** : M. ELLUL en faveur de M. CHARRIERE  
M. CONTE en faveur de M. MUNOZ  
Mme GARCIA en faveur de Mme LABORDE  
M. ROUANET en faveur de M. BOUISSEREN  
Mme CARRETIER en faveur de Mme ROMERO  
Mme PETIT en faveur de M. MORENO  
Mme RAMON BOTONNET en faveur de LE NGUYEN

### **MARCHE RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES**

#### **Rapporteur : Monsieur COMBE**

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération n°132 du 13/12/2004, il a autorisé Madame le Maire à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux (conformément à l'article 35 du code des marchés publics) pour le marché « Restructuration du groupe scolaire des Garrigues ».

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 janvier 2005, et a décidé compte tenu des résultats d'attribuer les lots :

- Lot 1 attribué à l'Ets TREBUCHON pour un montant de 24 792,50 € H.T.
- Lot 2 attribué à l'Ets DARVER pour un montant de 276 605,00 € H.T.
- Lot 3 attribué à l'Ets CIEBAT pour un montant de 49 635,58 € H.T.
- Lot 4 attribué à SAS J'ALUMINE pour un montant de 61 793,00 € H.T.
- Lot 6 attribué à l'Ets SOPOBAT pour un montant de 77 747,26 € H.T.
- Lot 7 attribué à l'Ets SUP CARO pour un montant de 51 442,45 € H.T.
- Lot 10 attribué à l'Ets TECHNIFER pour un montant de 88 402,98 € H.T.
- Lot 11 attribué à l'Ets BEC pour un montant de 58 000 € H.T.
- Lot 12 attribué à l'Ets LANGUEDOC ELECTRICITE pour un montant de 49 390,05 € H.T.
- Lot 13 attribué à l'Ets THYSSENKRUPP pour un montant de 20 000 € H.T.

De déclarer infructueux 3 lots et de relancer un marché négocié :

- Lot 5 Menuiseries intérieures
- Lot 8 Peinture

- Lot 9 Enduit de façades

Le Conseil Municipal

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres
- autorise Madame Le Maire à signer le marché des lots ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



*[Handwritten signature]*

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en préfecture  
 le ... 0 ... FEV ... 2005 ...  
 et publication  
 le ... 0 ... FEV ... 2005 ...